

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16107752

Déposé / Reçu le

19 JUL 2016

 du greffe du tribunal de commerce
 Transcription de **Greffes**

N° d'entreprise : 0429.821.252

Dénomination

(en entier) : **GARAGE ALBATROS**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue de la Grande Haie 24, 1040 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission et nomination des gérants

(extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires dd. 11/06/2016)

1. A l'unanimité les trois associés confirment la démission intervenue le 23 mai 2016 de Messieurs Jean-Paul Dejaegere, Patrick Engels et Daniel Verraleweck en leur qualité de gérant et confirment aussi la décharge de leur gestion à chacun des anciens gérants.

2. A l'unanimité les 3 associés confirment la nomination intervenue le 23 mai 2016 comme gérant non-statutaire de la SCRL Starlighter, ayant son siège social à 1180 Bruxelles, avenue Fond'Roy, 77 ayant le numéro d'entreprise 0880.197.992, avec comme représentant permanent Monsieur Benedikt van der Vorst, domicilié à la même adresse (NN 68.10.29-033.13).

A l'unanimité les 3 associés nomment comme gérants non-statutaires supplémentaires pour une durée indéterminée de la société:

* SA Iparco, ayant son siège social à Neep 101, 9402 Meerbeke, ayant le numéro d'entreprise 0464.312.868, avec comme représentant permanent Monsieur Axel Boedts, domicilié à la même adresse (NN 68.10.26-395.32).

* SA Vybo, ayant son siège social à Sint-Pietersvliet 3 bus 2, 2000 Antwerpen, ayant le numéro d'entreprise 0424.729.940, avec comme représentant permanent Monsieur Frederik Vande Vyvere, domicilié à Zeedijk 625 boîte 11, 8300 Knokke-Heist (NN 71.03.02-343.42)

Ces démissions et la nomination de la SCRL Starlighter ressortent tous leurs effets à partir du 23 mai 2016.

Les nominations des SA Iparco et SA Vybo ressortiront tous leurs effets à partir de ce jour.

SCRL Starlighter
 Gérant
 Benedikt van der Vorst
 Représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature